

Notification

(art. 36 de la loi fédérale sur la procédure administrative, PA)

A *Brown Charles*, né le 12 mai 1963, ressortissant libérien, sans domicile connu.

Statuant sur votre recours du 29 mai 2001, le Département fédéral de justice et police, par décision du 30 juin 2003, a décidé:

1. Le recours est rayé du rôle.
2. Les frais de procédure, s'élevant à 600 francs, sont mis à la charge du recourant. Ils sont compensés par l'avance versée le 7 juillet 2001.

8 juillet 2003

Département fédéral de justice et police

Notification

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.07.2003
Date	
Data	
Seite	4375-4375
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 467

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.